**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IMPORTATION ILLÉGALE DE PORCELETS

## 7 porcheries mises sous séquestre

**Sept porcheries vaudoises qui ont été approvisionnées par des importations illégales de porcelets ont été mises sous séquestre début décembre par le vétérinaire cantonal ad intérim, le Dr Pierre-Alain de Meuron, à la demande de l'Office vétérinaire fédéral. Elles sont situées à Grandson, Mollens, Pampigny, Gollion, St-Denis, la Chaux s/Cossonay et Montricher. Les six premières dépendent du même exploitant.**

90 porcelets de 30-40 kg, destinés à l'engraissement ont été saisis par l'Administration fédérale des douanes le 19 novembre dernier à la frontière genevoise. Ils ont été immédiatement abattus et incinérés.

L'Administration fédérale des douanes, qui mène des investigations, a pu mettre en évidence un trafic qui durait depuis de nombreux mois. Plusieurs centaines de ces animaux ont ainsi clandestinement passé de la France en Suisse, représentant plus de 1,5 million de redevances éludées pour la Confédération pour cette année déjà.

Plusieurs porcheries sont concernées en Suisse romande. Pour le canton de Vaud la plupart de ces animaux ont été engraissés et abattus entre-temps. Seule la porcherie située à Grandson en possédait encore 18 d'une précédente livraison. Ils ont été conduits et tués à l'abattoir de Lausanne lundi matin.

A la demande de l'Office vétérinaire fédéral, des contrôles sanitaires doivent être effectués par des vétérinaires délégués dans les exploitations placées sous séquestre, au titre de la lutte contre les épizooties, notamment pour la brucellose et la peste porcine. Il faudra une quinzaine de jours pour obtenir les résultats des analyses.

Le Département de l'intérieur et de la santé publique constate qu'il ne s'agit pas de la première affaire de ce genre dans notre canton, certains fraudeurs étant même des récidivistes. Cependant, l'enquête étant du ressort de l'Administration fédérale des douanes, il n'appartient pas au Service vétérinaire cantonal de dénoncer pénalement ces faits.

Lausanne, le 10 décembre 1997

Dr P.-A. de Meuron, vétérinaire cantonal a.i., 021 316.38.70. Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication du DISP, 021 316.42.39 ou E-mail Isabel.BalitzerDomon@disp.unil.ch